



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 décembre 2020, s'est réuni à la Halle Jean Baylet à VALENCE D'AGEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2020D4-1-2-134

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE
CUISINE COMMUNAUTAIRE
SERVICE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE
MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard (représentant de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Marie Dominique (représentante de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GIL Philippe : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LECORRE Christiane : M. LOPES Ernest : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie : Mme DUBOIS Corinne : M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
--------------------	-----------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme SOPETTI Joëlle	: Rédacteur chef
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial
M. AILHAS Géraud	: Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2020D4-1-2-134

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE
CUISINE COMMUNAUTAIRE
SERVICE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE
MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL

Par délibération du 25 mars 2016, le Conseil Communautaire a créé un poste d'agent social au sein du service de Portage de repas à domicile à temps non complet de 21 heures hebdomadaires.

L'agent affecté sur ce poste effectue régulièrement et depuis plusieurs mois des heures complémentaires l'amenant à travailler à temps complet.

En effet, le service prend en charge de plus en plus de bénéficiaires, phénomène qui s'est accentué durant la crise sanitaire et le confinement du début d'année.

Aussi, le Président propose de passer le temps de travail de cet emploi de 21 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires afin de répondre précisément aux besoins du service.

Le Comité Technique consulté le 3 décembre 2020, a émis un avis favorable à l'unanimité des deux collègues.

Le Président propose donc :

- de porter cet emploi d'agent social à temps non complet de 21 heures hebdomadaires à temps complet de 35 heures hebdomadaires,
- de l'autoriser ou en son absence, d'autoriser son représentant, à signer tous les documents correspondants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- de porter cet emploi d'agent social à temps non complet de 21 heures hebdomadaires à temps complet de 35 heures hebdomadaires,

- d'autoriser le Président ou en son absence, d'autoriser son représentant, à signer tous les documents correspondants.

Fait à Valence d'Agen, le 11 décembre 2020
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 décembre 2020

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 14 DEC. 2020

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

14 DEC. 2020

AR PRÉFECTURE

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE CUISINE COMMUNAUTAIRE SERVICE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL

Numéro de l'acte : 2020D4_1_2_134

Date de la décision : 11/12/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20201211-2020D4_1_2_134-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 14/12/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / transformation de poste

Document : [99_DE-082-248200016-20201211-2020D4_1_2_134-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 14/12/2020 15:09:24

Date d'envoi de l'acte : 14/12/2020 15:13:41

Date de réception de l'AR : 14/12/2020 15:18:33